

Convention de prestation Année 2021

Envoyé en préfecture le 25/01/2021

Reçu en préfecture le 25/01/2021

Publié le

ID : 069-266910413-20210122-CCAS_2021DC0008-AU



Entre les soussignés : Mme DIGARD Françoise
167 chemin du Divin
69480 ANSE
Psychologue clinicienne, psychothérapeute
Numéro de SIRET : 43433259900027

Et : CCAS Corbas
Représenté par son Président Monsieur Alain VIOLETT
Place Charles Jocteur
69960 CORBAS

Article 1 : objet

La mise en place de séances d'ANALYSE DE LA PRATIQUE destinées aux professionnels de CCAS.

Nombre de participants : 1 personne

Durée : 10 séances d'une heure trente de janvier 2021 à décembre 2021.

Lieu : CCAS de Rillieux la Pape, 165 rue Ampère, Rillieux-La-Pape

Dates : à déterminer. Le jeudi de 13h30 à 15h00.

Article 2 : analyse de la pratique

Objectifs : séances d'analyse de la pratique visant à traiter les difficultés et problèmes rencontrés par les participants dans les divers champs de leur pratique professionnelle, en mettant en commun les ressources du groupe.

Article 3 : dispositions financières

Le tarif horaire est de 16 euros TTC, soit 16x1,5x10 soit 240 euros annuel, frais de déplacement inclus.

Règlement au trimestre sur présentation d'une facture conforme au service fait.

Article 4 : modifications

À l'exception de changements ponctuels d'horaires ou de dates, toute modification de la prestation sera soumise à accord préalable et fera l'objet d'un avenant.

Chaque participant inscrit au moment de la signature de la convention sera facturé sur l'année 2021. Aucune inscription de participant supplémentaire ou de désistement n'est possible en cours d'année. Un remplacement de participant est toutefois envisageable sur l'année.

Article 5 : litiges

En cas de difficultés dans l'exécution de la présente convention, il est fait attribution de juridiction auprès des tribunaux de Lyon.

Fait à Anse en double exemplaire,

L'intervenant

Françoise Digard



L'établissement

Alain VIOLLET